

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Cette formation vise à permettre aux participants :

- De comprendre la définition du licenciement économique
- De maîtriser les différentes procédures de licenciement économique
- De maîtriser le rôle du CSE et les organisations syndicales dans le processus de licenciement économique

PROGRAMME :

- Définition de licenciement économique
- Critères d'ordre de licenciement
- Obligation de reclassement
- Procédure de licenciement pour motif économique
- Plan de départ volontaire et les nouveaux dispositifs de rupture conventionnelle collective
- Rôle de l'administration
- Voies de recours

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS :

- Membres du CSE et responsables syndicaux
- Maximum 12 personnes
- Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

DURÉE :

- 1 jour (7 h par jour)

FORMATEUR :

- Juriste et formateur spécialisé en droit social, relations sociales et droit de la sécurité sociale disposant d'une expérience de plus de 15 ans auprès des représentants du personnel et des organisations syndicales. Pragmatique, ayant travaillé dans plusieurs cabinets d'avocats et d'experts-comptables.